

dans des eaux territoriales plus étendues. La zone où pourrait s'appliquer le droit de passage inoffensif serait aussi plus étendue, ce qui multiplierait les occasions de litige.

Il semblerait qu'en vertu du droit international la sécurité de tout État peut être mieux assurée par des moyens autres que l'élargissement de la mer territoriale. D'autres mesures sont déjà prévues par les droits de défense et de poursuite qui figurent à l'article 23 de la Convention sur la haute mer, et par les lois qui permettent aux pays, en certaines circonstances, de sévir en haute mer en cas de contraventions commises dans leur mer territoriale. Les démonstrations navales sont des cas qui se règlent mieux par la Charte des Nations Unies (articles 2—alinéa 4—, 10 et autres) que par l'élargissement de la mer territoriale.

Si l'on élargissait les limites des eaux territoriales, on permettrait aux conflits locaux de s'étendre, et on ferait obstacle au maintien de la sécurité collective, tout en compromettant la paix mondiale protégée par l'influence des Nations Unies.

En outre, si la mer territoriale s'étendait au-delà de six milles, on verrait surgir de nouvelles difficultés. Les grands courants commerciaux ne peuvent exister que si tous les pays ont facilement accès à toutes les régions du globe, par voie maritime ou aérienne, sans empiéter sur des territoires étrangers, que ceux-ci soient ou non des territoires neutres. Les échanges commerciaux ne sont libres que si les eaux hauturières n'ont pas de frontières. Si l'étendue de la mer territoriale dépassait six milles, cela limiterait le droit de pénétrer dans une zone de centaines de milliers de milles carrés, dont l'accès pour le moment est ouvert à tous. En outre cela engloberait dans les eaux territoriales de divers pays vingt-deux masses d'eau reliant mers et océans et qui à l'heure actuelle font partie des eaux hauturières accessibles à tous.

Les conséquences en seraient sans doute des trajets plus longs, des frais de transport accrus, des revenus réduits pour les